



# SYNDICAT NATIONAL UNIFIÉ DES IMPÔTS

80/82, rue de Montreuil • 75011 PARIS  
Tél. 01.44.64.64.44 • Fax 01.43.48.96.16  
www.snui.fr • Courriel : snui@snui.fr

Paris, le 5 février 2009

## DECLARATION LIMINAIRE CAP n°1 et n° 2 CAP NOTATION : BILAN 2008 ET BAREME 2009 DES 5 ET 6 FEVRIER 2009

Madame la Présidente,

Le 29 janvier dernier, 65% des agents de la filière fiscale de la DGFIP ont répondu à l'appel des organisations syndicales et ont participé à la journée inter-professionnelle de grève générale.

Le taux de grève élevé des agents de l'encadrement est particulièrement significatif et doit interpeller le Ministère au plus haut niveau.

Nous ne reviendrons pas sur les sujets « encadrement des SIP, harmonisation indemnitaire, mise en place de la réforme » qui sont largement traités dans d'autres instances et sur lesquels le SNUI s'est déjà largement exprimé.

L'étendue de la crise économique et financière qui balaye les idées reçues d'un capitalisme effréné et débridé inquiète les salariés du public et du privé. Les plans sociaux, avec les centaines de suppressions d'emplois qui en découlent, renforcent le sentiment que la conception sociale et économique des grands trusts est dénuée de toute moralité. C'est donc bien un retour du rôle régulateur et de l'interventionnisme de l'Etat dans les affaires économiques et financières qui est attendu par les opinions publiques. Les agents de la DGFIP se sont mobilisés aussi pour, d'une part, réaffirmer leur attachement aux missions du service public fiscal et de gestion publique, et d'autre part, pour faire état d'un malaise et d'un contentieux persistant suite à la mise en place de la DGFIP. Le malaise des agents est renforcé par le rythme des annonces et par le sentiment que le sort des agents et des cadres dans cette réforme ne constitue pas la préoccupation essentielle du ministre ni du directeur général.

En outre, les décisions annoncées à ce jour ne solutionnent pas les contentieux antérieurs à la fusion : la question indemnitaire, la reconnaissance des qualifications sont essentielles pour des agents qui ont déjà subi les réformes successives.

Sur les conditions de travail, les agents se sont aussi mobilisés pour dénoncer les dérives gouvernementales en matière de GRH au sein de la fonction publique. Très clairement, le projet de loi sur la mobilité, les annonces de la mise en place de la prime de fonction et de résultats (PFR), le décret de 2007 modifiant le système de l'évaluation-notation, démontrent les velléités du gouvernement de casser le statut de la Fonction Publique. Pour les agents ces attaques sont inacceptables et ils sont bien déterminés à lutter de toutes leurs forces pour y faire barrage.

Pour le SNUI, aucune concession n'est possible en la matière. Ainsi, l'introduction de la notion de mérite, contradictoire avec l'esprit même d'une fonction publique neutre et indépendante, sera fermement combattue.

## **Sur le principe de la notation**

Le SNUI se félicite que la DGFiP ne soit pas expérimentatrice du décret de 2007 instituant le système de l'évaluation, source de subjectivité et d'inéquité.

Si nous nous félicitons de ne pas expérimenter l'entretien professionnel, cela ne signifie pas pour autant qu'il n'y a pas de dysfonctionnement dans l'actuel système.

A ce titre, nous évoquerons :

- les pressions exercées dans certaines directions à l'encontre des cadres faisant appel,
- les dérives en matière de fixation des objectifs, certaines directions fixant notamment des objectifs intenables en matière de contrôle interne,
- l'absence de recours possible en CAP nationale pour les attributions indemnitaires (PALP, part variable ACF),
- le fort décalage, mis en évidence lors de l'examen des appels de notation, entre les grands principes énoncés dans les chartes départementales de l'encadrement et le manque de transparence lors des entretiens individuels de notation.

## **Bilan de la campagne 2008 (année 2007)**

L'examen des documents fournis met en évidence les constats suivants :

- 51,2% des cadres, tous grades et échelons confondus, ont eu une évolution positive de leur notation. Le niveau constaté est dû principalement à l'utilisation du reliquat des années antérieures ; ce système de report ayant été dénoncé antérieurement pour ses effets de décalage.
- Le corps des IDEP finance, cette année encore, les transferts de marges les plus importants en nombre de mois (+ 0,06) au profit des Directeurs divisionnaires. Pour le SNUI, le volume et l'importance des bonifications allouées vont au-delà d'un simple transfert « marginal », comme l'administration l'a toujours affirmé.
- De grandes disparités existent entre les interrégions dans l'attribution des majorations de note qui, en outre, ne correspondent pas aux prévisions de répartition soumises à l'avis de la CAP précédente. A titre d'exemple :
  - la Centrale s'octroie 59% au lieu de 57% prévus
  - la DI Sud Pyrénées obtient 59% au lieu de 48%....

## **Prévisions campagne 2009 (année 2008)**

La détermination nationale des marges d'évolution positive n'appelle pas de remarque particulière car elle est conforme au décret.

Même si les bilans antérieurs démontrent que les projets de répartition entre interrégions n'ont qu'un caractère théorique, celui qui nous est soumis appelle les mêmes critiques que les années précédentes car il favorise la Centrale et la RIF au détriment des autres interrégions.